

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 52/MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger le, 21 JUL 2026

NOTE AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES DE FABRICATION DES
PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre des mises à jour apportées par les établissements pharmaceutiques de fabrication des produits pharmaceutiques concernant la plateforme « ETAT DECLARATIF », il est impératif de respecter les conditions suivantes :

- Chaque établissement pharmaceutique ayant déjà créé un compte sur ladite plateforme ne doit pas en créer un nouveau, en cas de perte des données de connexion. Il convient de prendre attache avec les services compétant de la direction des systèmes d'information via l'e-mail : assistance@anpp.dz, afin de rétablir l'accès au compte existant.

Si un deuxième compte a été créé par erreur ou pour la raison citée plus haut, celui-ci doit être signalé via le même e-mail, afin de procéder à la suppression du compte désuet.

Un (01) établissement pharmaceutique = un (01) compte.

- Dans l'une des situations suivantes, il convient de prendre attache avec la direction de la veille technique, de l'inspection et de la vigilance / sous-direction de la veille technique via un e-mail expéditeur authentifié à l'adresse suivante : sd.veilletechnique@anpp.dz, ou par courrier explicatif :

* En cas d'incapacité à mettre à jour une information pour un produit pharmaceutique donné, déjà déclaré sur la plateforme.

* En cas de déclaration multiple du même produit, créant ainsi des doublons, afin de procéder à la suppression du doublon désuet.

Un (01) produit pharmaceutique = Une (01) déclaration à mettre à jour selon évolution.

- L'ensemble des rubriques requises pour la déclaration d'un produit doivent être renseignées de manière rigoureuse correcte et exhaustive.

Le respect de ses instructions, votre collaboration et réactivité sont impératifs pour la bonne gestion et l'exploitation des informations figurant sur la plateforme.

La plus grande importance est accordée pour l'application de la présente note.

